

Nos communes investissent

» ANGLET



Mairie d'Anglet AVIS D'ATTRIBUTION Prestations de transport collectif

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication dans le J.O.U.E le 2 juillet 2016 sous la référence 2016/S-126-223930, sur le BOAMP le 1^{er} juillet 2016 sous la référence 16-96899 et dans le Journal « Sud Ouest » le 30 juin 2016 sous la référence 63852010_AFR.

Identification du pouvoir adjudicateur : Ville d'Anglet, BP 303, rue Amédée-Durfour, 64603 Anglet Cedex, tél. 05 59 58 35 35, fax 05 59 58 72 99.

Adresse du profil acheteur : www.eadministration64.fr

Point de contact : Direction des affaires juridiques, de la commande publique et de la vie institutionnelle, mairie d'Anglet, BP 303, 64603 Anglet Cedex, ajcp@anglet.fr, tél. 05 59 58 34 78, fax 05 59 58 72 99.

Objet : accord-cadre à bons de commande pour des prestations de transport collectif.

Mature du marché : Marché de services.

Procédure : Appel d'offres ouvert.

Attributaires :

Lot 1 : prestations de transport scolaire.

Attributaire : Le Basque Bondissant, 203, rue des Artisans, 64500 Saint-Jean-de-Luz, N° du marché : 2016.87-16.

Date d'attribution du marché : 10 octobre 2016.

Lot 2 : prestations de transport périscolaire.

Attributaire : Transdev Sud-Ouest, 146, rue Baharra, 64500 Saint-Jean-de-Luz, N° du marché : 2016.88-16.

Date d'attribution du marché : 10 octobre 2016.

Information complémentaire : Les marchés publics conclus sont consultables dans le respect des secrets protégés par la loi, sur www.avis-marchés-publics.com, à la demande de la commune.

» PAU

80 JP_64317670



Pau Technologies/Services

Ville de Pau AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Fourniture de matériels pour l'entretien et les réparations du réseau d'eau potable
et les réparations du réseau d'eau potable - hôtel de ville - place Royale - 64036 Pau
Objet : fourniture de matériels pour l'entretien et les réparations du réseau d'eau potable.

Procédure : appel d'offres ouvert

Modalités de réception des offres : remise contre récépissé ou par pli recommandé avec accusé de réception sous enveloppe cachetée portant la mention « Fourniture de matériels pour l'entretien et les réparations du réseau d'eau potable - Lot n° » parvenue avant le **15 novembre 2016 à 16h 30** délai de rigueur, à l'adresse suivante : ville de Pau - direction juridique foncier logistique achats - Les allées - villa Ridgway - 1^{er} étage 26 avenue des Lias - 64062 Pau Cedex 9 - Remise matérialisée via le profil acheteur <https://www.achatpublic.com> - Réf. Pau 16/53

Renseignements : Direction juridique foncier logistique achats.
Tél. : 05 47 05 30 31

Annonce administrative

80 JP_64322710

Commune de Parbayse ENQUÊTE PUBLIQUE Elaboration du plan local d'urbanisme et abrogation de la carte communale

Par arrêté du 10/10/2016,

Le maire de la commune de Parbayse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme arrêté par le conseil municipal et l'abrogation de la carte communale.

M. Jean-Claude CANAL, conseiller en formation continue en retraite et M. Michel LEGRAND, ingénieur conseil, ont été respectivement désignés comme commissaire-enquêteur et suppléant par le président du Tribunal administratif de Pau.

L'enquête se déroulera à la mairie de Parbayse du vendredi 28 octobre 2016 au mardi 29 novembre 2016, aux jours et heures d'ouverture suivants : mardi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17 heures et le vendredi de 8h30 à 12h30 et 14h à 17h30.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Parbayse les :

- vendredi 28 octobre 2016 de 14h à 17 heures,

- mardi 15 novembre 2016 de 8h30 à 12h30,

- mardi 29 novembre 2016 de 14h à 17 heures.

Le dossier du projet de plan local d'urbanisme pourra être consulté sur le site internet à l'adresse suivante : www.cc-lacqorthez.fr.

Toute information peut être sollicitée auprès de M. le maire à la mairie aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

La République 13/10/2016